

LES RÈGLES DE PARTAGE DES ÉMOLUMENTS ET HONORAIRES ENTRE NOTAIRES



CODE FORMATION : TAX14

Durée de la formation : 1 jour (7h)

Niveau :

Prérequis :

Pratiquer la taxe, Maîtriser la taxe des actes courants

Public concerné :

Notaires et collaborateurs maîtrisant la taxation et la fiscalité des actes

RÈGLEMENT NATIONAL

- ◇ Rapport des notaires entre eux a propos de leurs actes
 - Principe (RN art.35)
 - Le concours et la participation (RN art.36 à 37)
 - L'assistance (RN art.38)

RÈGLEMENT INTER-COURS

- ◇ L'attribution des minutes
 - Règles générales (RIC art. 59 et 60)
 - Règles particulières (RIC art. 61 à 65)
 - La plume unique
 - Commentaires du tableau d'attribution des minutes
 - Cas pratique : Quel notaire se verra attribuer la minute ?
- ◇ Les émoluments et honoraires
 - Attribution des émoluments
 - Partage et paiement des émoluments (RIC art.68 à 72)
 - Application et contestations

LES RÈGLES DE PARTAGES DES ÉMOLUMENTS ET HONORAIRES

- ◇ Principes
- ◇ Quels sont les émoluments et honoraires partageables entre notaires ?
- ◇ Présence ou absence à la signature de l'acte
 - La visio-conférence
- ◇ Partage et conventions indépendantes
- ◇ Intérêts en cause
- ◇ Participation d'un notaire dans un dossier
 - Comment procéder ?
- ◇ Cas pratique : Notaire en participation dans un dossier de vente
 - Enregistrement comptable de la taxe et de la participation

CAS PRATIQUES

(A partir du tableau récapitulatif et de la carte judiciaire)

- ◇ Partage des émoluments dans les cas suivants :
 - Vente
- ◇ Vente contenant un prêt avec intervention du notaire du prêteur
 - Partage de succession
 - Partage en vue d'un divorce
 - Crédit-bail contenant une caution
- ◇ Renonciation aux émoluments
 - Remise des émoluments effectuée par le notaire en participation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre les articles du règlement national et inter-cours ;
Savoir identifier l'attributaire de la minute ;
Être capable de distinguer les conventions concernées par le partage ;
Pouvoir déterminer la part revenant au notaire en participation

COMPÉTENCES VISÉES

Identifier les conventions donnant lieu à partage des émoluments ;
Appliquer le règlement national et inter-cours ;
Être autonome dans la gestion des participations entre notaires

Coût de la formation
260.00 € HT / jour

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.
SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.
Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.